

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MAI 2008**

Tous les conseillers municipaux inscrits au registre étaient présents.

Monsieur FROISSART est désigné secrétaire de séance.

La lecture du précédent compte rendu appelle quelques modifications qui sont reportées au registre.

1- MODIFICATION DES STATUTS DE LA COM DE COM

La communauté de communes du Val de Noye (CCVN) propose de redonner aux communes la possibilité de réaliser elles-mêmes des parkings sur le domaine public.

Pour modifier ce domaine de compétence, il est nécessaire d'obtenir l'aval des conseils municipaux.

Sur cette demande, le Conseil municipal se prononce favorablement, à l'unanimité.

2- DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES COMMISSIONS DE LA CCVN

Monsieur le maire explique les nouvelles modalités de vote des délégués communautaires.

Après ses explications, les volontaires se proposent aux différentes commissions.

Ainsi :

Mme FLIPAUX est désignée à la commission « affaires budgétaires »

M. FROISSART est désigné à la commission « économie et au tourisme, »

M. PREDKI est désigné à la commission « sports et culture »

Mme SOYEZ est désignée à la commission « scolaire »

3- CHOIX DES MATERIELS DE CUISINE

Monsieur le Maire, dans le cadre du projet d'équipement de la cuisine de la salle des fêtes, présente deux devis relatifs à l'achat d'un frigidaire, d'un lave vaisselle et d'une plaque de cuisson.

Sur chacun des équipements, il propose un matériel de type familial et un matériel de type professionnel.

Un débat s'engage sur l'intérêt de s'équiper en matériel professionnel.

Les conseillers municipaux s'accordant à dire que la fréquence de location de la salle nécessite du matériel professionnel, ils se prononcent par dix voix et une abstention pour l'achat d'un lave-vaisselle, d'un réfrigérateur, d'une plaque de cuisson et d'une hotte, pour un prix total HT de 4077,81 (4877,06 € TTC)

Pour compléter cet équipement, il est proposé d'équiper le hall d'entrée d'un vaisselier.

Après un vote favorable à l'unanimité, 3 devis seront demandés.

4- SUBVENTIONS 2008 AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les subventions suivantes :

Comité des fêtes d'Estrées sur Noye	80€
La Jumeloise	130€
Union des Maires du canton d'Ailly	46€
Coopérative scolaire Guyencourt	470€
Les écoles du Val de Noye	500€
L'association « sports et culture Guyencourt »	500€
Société de chasse de Guyencourt	235€

Résultat des votes :

- unanimité pour chacune des 6 premières propositions ci-dessus
- 10 voix et une abstention pour la dernière proposition.

5- LE DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs)

Monsieur Froissart présente les raisons et les enjeux de la réalisation de ce document.

Il s'agit d'informer l'ensemble de la population du village du fait que la commune est classée en zone à risque d'inondation (pour partie du territoire), depuis 2004, par les services de la préfecture.

Rappelant qu'en France, ce sont plus de 15 000 communes qui sont concernées, il présente le document réalisé, selon les critères obligatoires, et

précise que ce document doit être :

- affiché durant une période de 2 mois,
- affiché également dans les lieux recevant du public,
- disponible et consultable en mairie,
- distribué à chaque habitant.

Monsieur Froissart propose de le mettre également en consultation sur le site internet de la commune.

Le document est validé en l'état.

6- QUESTIONS DIVERSES

6-1 Chemin rural dit ancien chemin de Sains

Monsieur le Maire informe que ce chemin (de près de 17 ares) a été déclassé en 2005 et par conséquent vendable aujourd'hui.

Ce chemin est situé aujourd'hui dans une parcelle cultivée et une personne s'en est portée acquéreur.

Monsieur le Maire propose dans un premier temps, de contacter les propriétaires riverains pour les informer de cet état de fait, avant que le conseil ne se prononce.

6-2 Plantation le long du Chemin d'Amiens

Monsieur CARDON propose de planter des arbres le long du chemin d'Amiens afin d'embellir et de développer une perspective intéressante à cet endroit.

Monsieur le Maire propose aux élus d'étudier la faisabilité de ce projet.

Accord à l'unanimité.

6-3 Renouvellement des membres de la commission des impôts directs

Monsieur le Maire propose la liste suivante

	<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLEANTS</i>
<i>Personnes demeurant à Guyencourt-sur-Noye</i>	<i>FROISSART Jany ROGER Jean-Paul PREDKI Gilles FLIPAUX Michèle BLIN Monique LEJEUNE Martial GAUJE François DUBOILE Michèle BOURDON Sébastien</i>	<i>HURTEKANT Gérard SOYEZ Monique CARDON Jacques-François GADOUX Philippe HENNERON Emmanuel BARDEL Jean-Pierre DEPREZ Jean LEMAIRE Isabelle HEMERY Nathalie GOES Jean-Luc</i>
<i>Propriétaire de Bois :</i>	<i>Mme CARDON Yolande</i>	<i>DE FRANQUEVILLE Xavier</i>
<i>Contribuables Extérieurs</i>	<i>DUCHATEAU Robert JACQUOT Brigitte</i>	<i>VAQUETTE Michèle</i>

Approuvé à l'unanimité.

6-3 Taux d'imposition

Monsieur le Maire fait état d'une lettre de demande d'explication sur les taux d'imposition élevés.

Il recevra le demandeur.

6-4 Sacristie

La sacristie se désolidarise de l'église. Cela est dû au fait de la ligne électrique aérienne.

Pour remédier à cet état de fait, Monsieur le Maire propose d'enterrer cette ligne d'arrivée.

Approuvé à l'unanimité

6-5 Ruissellement des eaux pluviales à l'entrée sud du village et à proximité de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire fait état des travaux réalisés tels le curage des écoulements vers la pâture jouxtant la salle des fêtes et des propositions de travaux à réaliser par la Communauté de Communes du Val de Noye, (pose de caniveaux en surélevé devant les entrées des maisons concernées et évacuation vers le fossé.

Le devis s'élève à 4 229 euros.

L'unanimité est faite sur ces aménagements.

6-6 Enfouissement du réseau électrique

Monsieur le Maire informe de l'arrivée d'une facture relative à l'étude de l'enfouissement du réseau.

Ce projet n'ayant pas été approuvé par le conseil municipal en son temps,

Cette facture est à régler.

6-7 Tonte du terrain de football

Monsieur le Maire informe du devis reçu pour réaliser la tonte du terrain de foot.

Monsieur PREDKI pose la question de savoir s'il est encore utilisé ? S'il l'est encore, il propose de demander une participation à l'entretien aux utilisateurs. D'autre part, il souhaite qu'il y ait concurrence, afin ne pas à s'en remettre à un seul devis.

6-8 Plan local d'urbanisme (PLU)

Monsieur le Maire informe que la commission d'appel d'offres s'est réunie et que l'ouverture des plis a été réalisée. Dans les jours qui viennent, et après étude d'accompagnement de la DDE, 4 dossiers seront retenus pour une audition des candidats, programmée le 16 septembre prochain.

D'autre part, afin de mener à bien le PLU, il est nécessaire de digitaliser les plans communaux.

Trois devis sont présentés, allant de 290 euros à 1 890 euros hors taxe, et ceci pour le même travail.

A l'unanimité, le conseil municipal se prononce pour l'entreprise dont le devis est le moins onéreux.

6-9 Eglise

En attendant de recevoir les résultats de l'expertise commandée au CAUE, il est urgent d'entamer quelques travaux.

Ainsi, la pose de grillage anti-pigeons et la remise en ordre de l'horloge sont votées à l'unanimité pour un budget de 4 303 euros.

6-10 Curage du marais communal

Les travaux n'ont pu être engagés car la demande d'autorisation administrative de curage n'a jamais été réalisée.

Ainsi ces travaux sont reportés à une période favorable, et après étude de faisabilité selon des techniques plus adaptées.

6-11 Repas des Aînés

Monsieur le Maire informe le conseil de l'arrivée d'une facture de la SACEM.

6-12 Trottoir face à l'école

Monsieur le Maire et son premier adjoint font état d'une demande réitérée de riverains pour l'aménagement du trottoir en face de la mairie-école, sur lequel se garent de nombreux véhicules alors que le stationnement y est interdit, dégradant ainsi le gazon.

Un débat s'engage sur la difficulté de stationner rue Théophile Déprez (entrées et sorties d'école quelques minutes par jour scolaire, mais aussi stationnement habituel).

La recherche d'une solution pragmatique et esthétique sera effectuée.